

Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)/ Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)

FICHE EN PREMIERE PAGE DU DESCRIPTIF DE PROJET

<p>Intitulé du projet: Renforcement des Capacités du Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix en Guinée</p>	<p>Organe(s) des Nations Unies bénéficiaire(s): PNUD (à travers le bureau du Coordonnateur Résident du SNU)</p>
<p>Personne à contacter en liaison avec le projet:</p> <p>Séraphine WAKANA Coordonnateur Résident du SNU Adresse: Lansébounyi Corniche, Commune Matam BP 222, Conakry, Guinée Téléphone: + 224-623 231 023 E-mail: seraphine.wakana@one.un.org</p>  <p>P/O</p> 	<p>Partenaire(s) d'exécution:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Primature - PBSO - OSC : Guinée Culture, CENAFOD

Numéro du projet: <i>PBF/GIN/E-2 00081878</i>	Site du projet: Conakry et Territoire national
Descriptif du projet: Le projet vise à restructurer et à renforcer les capacités du Secrétariat Technique du Comité de Pilotage Conjoint en vue d'accompagner la mise en œuvre efficace des projets financés par le PBF notamment dans le cadre de la Phase 2 du second Plan Prioritaire. Cette restructuration permettra au Secrétariat Permanent de poursuivre son appui technique et stratégique au Comité de Pilotage dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan prioritaire et la continuité des liens opérationnels avec le PBSO	Budget du projet : 945 076 \$ us Participation du gouvernement : Total Général : Date de démarrage et durée du projet: Juin 2015 Date de fin: Juin 2016
Niveau en matière d'égalité entre les sexes¹: 1	
Résultats attendus par le PBF² (dans le cadre du Plan de priorités existant/ Les capacités du Secrétariat Permanent du PBF sont renforcées en vue de rendre efficace son appui au Comité de Pilotage conjoint, dans le cadre de la revue des orientations, de l'examen des dossiers, de l'approbation et la mise en œuvre du Plan prioritaire ainsi que les projets y afférents Dans la phase 2, vue l'impérieuse nécessité de développement du leadership national pour orienter et coordonner, il est indispensable de poursuivre cette action de coordination et de mobilisation des partenaires et acteurs nationaux et internationaux à travers le Comité de pilotage afin de renforcer les acquis et accompagner de nouvelles initiatives de consolidation de la Paix. Aussi, il est déterminant de coordonner les acteurs des OSC par le renforcement du Forum des praticiens de la Paix et la mise en place d'une stratégie de communication efficiente en vue d'une meilleure coordination des actions en faveur de la Paix dans le Pays.	
Produits et activités majeures du projet: à mentionner uniquement s'il y a une évolution importante par rapport au projet initial Le projet compte deux résultats principaux escomptés. Ce sont : Résultat 1 : Les instances de gouvernance stratégique et les structures techniques de programmation, de coordination et de suivi-évaluation des interventions sont outillées et opérationnelles Ce résultat contribuera au fonctionnement correct des instances de pilotage et de coordination technique du plan prioritaire. Également, il concourt à faciliter le renforcement des capacités des membres du Comité de pilotage et du comité technique par le biais de la formation aux outils de planification, programmation, de gestion, d'examen des dossiers et de suivi-évaluation du PBF Produit 1.1 : Le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage du Plan Prioritaire est renforcé Produit 1.2 : Les sessions du Comité de pilotage et du Comité technique sont tenues dans les délais requis Produit 1.3 : Les réponses programmatiques sont examinées, approuvées et exécutées par les Agences NU Résultat 2 : Le Comité de pilotage assure efficacement le suivi de la mise en œuvre du plan prioritaire et de l'accompagnement des acteurs nationaux ainsi que la communication des résultats atteints Ce résultat contribuera à favoriser la participation des acteurs nationaux clés et l'appropriation par ces derniers de l'approche de pilotage des processus de consolidation de la Paix. Il sera assuré grâce au renforcement des capacités	

¹ Le PBSO suit l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du PBF, conformément aux résolutions 1325, 1612, 1888, 1889 du Conseil de sécurité.

² Le PBF attend des résultats dans les domaines suivants

1: *Soutien à l'application des accords de paix et au dialogue politique (Domaine prioritaire 1):*

(1.1) SSR (Réforme du secteur de la sécurité), (1.2) RoL; (1.3) DDR (Désarmement, démobilisation et réintégration); (1.4) Dialogue politique;

2: *Promotion de la coexistence et règlement pacifique des conflits (Domaine prioritaire 2):*

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Gouvernance démocratique; (2.3) Gestion des ressources naturelles;

3: *Relance de l'économie et dividendes immédiats de la paix (Domaine prioritaire 3):*

(3.1) Création d'emplois à court terme; (3.2) Moyens d'existence durables

4) *Restauration des services administratifs fondamentaux ou mise en place de tels services (Domaine prioritaire 4)*

(4.1) Fonction publique; (4.2) Services publics effectifs (y compris au niveau des infrastructures).

des acteurs nationaux étatiques et non étatiques sur les stratégies et instruments de consolidation de la Paix et la mise en œuvre d'une stratégie de communication cohérente, harmonisée et adaptée à l'agenda de la consolidation de la paix.

Produit 2.1 : Le plan de suivi évaluation est exécuté de façon conjointe, régulière et efficace

Produit 2.2 : Le plan de communication est réalisé et opérationnel

Produit 2.3 : Le forum des praticiens de la Paix est dynamisé et opérationnel

Co-chairs of the Joint Steering Committee

Louis Marie Bouaka
Coordonnateur Résident du SNU a.i
Adresse: Taouyah Corniche Nord,
Commune de Ratoma
BP 780, Conakry, Guinée
Téléphone: + 224-623 231 023
E-mail: lbouaka@ohchr.org

*Son Excellence Mr. le Premier Ministre
Mr. Mohamed Said FOFANA*

Date Signature et cachet



Date & Seal

le 26/06/2015



Date & Seal

Recipient UN Organization(s)

Name of Representative: Eloi KOUADIO IV, Directeur Pays ai PNUD - Guinée

Signature



26/06/2015

Name of Agency: PNUD

Date & Seal

PBSO

Table des matières:

COMPOSANTE 1: (« Pourquoi »)

- a) Analyse de la situation, analyse du déficit de financement et évaluation des principaux besoins en matière de consolidation de la paix
- b) Justification du Projet/du Portefeuille de projets

COMPOSANTE 2: (« Quoi »)

- a) Axe du projet et groupes cibles
- b) Théorie du changement: lien entre les activités et les résultats

COMPOSANTE 3: (« Comment »)

- a) Approche de la mise en œuvre
- b) Budget
- c) Viabilité
- d) Gestion des risques
- e) Cadre de résultats, suivi et évaluation

COMPOSANTE 4: (« Qui »)

- a) Les organes d'exécution et leurs capacités
- b) Dispositions pour la gestion du projet et coordination
- c) Dispositions administratives

COMPOSANTE 5: Annexes

- Annexe A: Carte des donateurs et de leurs objectifs et domaines stratégiques en matière de consolidation de la paix (y compris les institutions de l'ONU), et analyse des lacunes
- Annexe B: Tableau des capacités des institutions de l'ONU
- Annexe C: Organigramme des structures de gestion du projet
- Annexe D: Tableau des résultats ciblés et indicateurs des produits attendus dans le cadre de résultats

COMPOSANTES DU PROJET:

COMPOSANTE 1: (« POURQUOI »)

a) Analyse de la situation, analyse du déficit de financement et évaluation des principaux besoins en matière de consolidation de la paix

- Moteurs du conflit et principaux besoins en matière de consolidation de la paix:

L'impact du ProConsoGui a permis en juillet 2008, d'inscrire la Guinée parmi les pays prioritaires de la Commission de Consolidation de la paix. Par la suite, un plan prioritaire d'interventions du PBF en Guinée sera finalisé, bâtissant sur les trois priorités majeures définies par les guinéens suite aux Journées Nationales de Dialogue et d'Initiatives menées dans le cadre du financement d'urgence du PBF. Dans le prolongement des recommandations de ces journées, et face aux très nombreux défis et enjeux de la transition en cours en Guinée, le PBF a alloué une enveloppe de près de 55 millions US\$ pour contribuer à l'accompagnement du Pays dans son processus de consolidation de la paix à travers l'instauration de l'État de droit, de la démocratie et de la justice sociale.

À ce jour, huit Agences du Système des Nations Unies sont associées à la mise en œuvre des différents projets en partenariat avec des structures de mise en œuvre constituées des ONG nationales et internationales ainsi que des Institutions Républicaines par le biais de trois domaines prioritaires qui sont i) la Réforme du Secteur de la Sécurité ; ii) la Réconciliation Nationale et ; iii) L'Emploi des Jeunes et des Femmes. Les interventions ont permis de contribuer au retour à l'ordre constitutionnel dans un environnement globalement apaisé. En outre, elles ont permis l'amorce d'une gouvernance démocratique et transparente du secteur de la Défense et de contribuer à l'amélioration de l'environnement socio-politique global indispensable à une bonne gestion du processus de renforcement de la jeune démocratie guinéenne et réaliser l'organisation d'élections communales et présidentielles libres, transparentes, inclusives et acceptées dans un climat serein et apaisé.

Toutefois, bien que des pas importants dans le processus de dialogue ont été franchis, telle la tenue des élections législatives le 28 septembre 2013, l'organisation des prochaines échéances électorales en 2015 à savoir les élections locales et celles présidentielles constitue un défi majeur pour le Pays dans son cheminement vers une démocratie renforcée. Également, la mise en place et l'accompagnement des institutions constitutionnelles restent un défi essentiel dans le processus de construction d'institution forte et l'encrege d'un état de droit et d'une démocratie basée sur la construction institutionnelle et le respect des principes constitutionnels.

Par ailleurs, à partir de 2015, le Pays s'est engagé plus résolument dans le processus d'amélioration de la perception de la population quant à la prise en charge des exactions du passé et du présent conformément aux normes et standards internationaux à travers un programme national d'accompagnement à la restitution de la vérité et à la recherche de solution pour une paix durable.

- Efforts déployés et insuffisances:

Actuellement, l'équipe du secrétariat permanent contribue à la réalisation des résultats du plan prioritaire à travers son appui au comité de pilotage conjoint. Également, elle s'organise pour déployer une stratégie d'appropriation nationale en vue d'une pérennisation des acquis. Cependant, les besoins d'accompagnement et d'appui technique au Comité de pilotage doivent se poursuivre et la nécessité d'une coordination des actions et des interventions s'avère importante pour une mise en œuvre efficace et performante du Plan Prioritaire pour la consolidation de la paix. En fin, le Pays continue à avoir besoin d'être inscrit dans l'agenda de la consolidation de la paix à travers les instruments comme le PBF et la PBC et à bénéficier d'un accompagnement de la Communauté internationale pour faciliter l'enracinement de sa démocratie naissante et l'instauration d'un état de droit.

b) Projet (Portfolio) Justification

Pertinence du projet en termes de consolidation de la paix:

Ce projet se propose de restructurer le Secrétariat Permanent du PBF suite à la disparition soudaine du Coordonnateur National du Secrétariat, en tenant compte des besoins en renforcement des capacités qui ont émergé lors du projet précédent, notamment en matière d'analyse de gestion des programmes et suivi/évaluation. Le projet vise à mettre en place et à rendre opérationnel le nouveau Secrétariat permanent du Comité de Pilotage. Compte tenu de l'achèvement de la poursuite de la 2ème phase du Plan Prioritaire, il est nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités opérationnelles du Secrétariat du Comité de Pilotage et du Comité technique à travers un appui en ressources matérielles et humaines. Ce renforcement permettra d'assurer un suivi et évaluation plus efficace des projets financés dans le cadre du Plan Prioritaire. Il permettra également de renforcer l'attention portée à l'égalité entre les sexes et à la participation des femmes dans le cadre des interventions soutenues par le PBF. Il aidera également à améliorer la performance des membres du Secrétariat technique dans l'exercice de leurs fonctions.

Effets catalyseurs:³

Le projet vise notamment à appuyer la coordination globale du Plan Prioritaire ainsi que la mise en œuvre des projets afférents. Également, il participe à garantir la synergie et l'harmonie des interventions de l'ensemble des partenaires au développement sur la question de la consolidation de la Paix. De même, il contribuera à assurer que le processus de prise des décisions concernant la sélection des projets, l'affectation des fonds et la mise en œuvre des projets, se dérouleront conformément aux attributions du secrétariat et de l'arrêté ministériel portant sur la mise en place du Comité de Pilotage. Ainsi, la responsabilité du Comité de Pilotage dans le suivi et l'évaluation globale du plan prioritaire et des projets y afférents, sera rendue plus effective avec un secrétariat mieux restructuré. En outre, le secrétariat à travers son action d'animation et de plaidoyer portée au niveau stratégique à travers le Comité de pilotage conjoint contribuera à la mobilisation de ressources supplémentaires par d'autres donateurs y inclus les institutions et Pays membres du Comité de pilotage notamment, afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix.

COMPOSANTE 2: (« Quoi ») (une page et demie au plus)

a) Axe du projet et groupes cibles

- Axe du projet:

Le Plan Prioritaire de consolidation de la Paix est le cadre stratégique global et substantiel du gouvernement guinéen pour assurer la stabilité et instaurer la paix à travers la conduite des programmes et projets qui contribuent à l'atteinte des résultats stratégiques escomptés dudit Plan. Le présent projet s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'action d'accompagnement du Comité de pilotage et du Comité technique dans la mise en œuvre du plan prioritaire à travers une seconde extension du projet initial.

Il s'organise en deux axes fondamentaux qui constituent en même temps les deux principaux résultats escomptés du projet. Ce sont :

³ Définition de l'"effet catalyseur" dans le cas des projets liés au PBF: On considère qu'une initiative a des "effets catalyseurs" a) si elle conduit à une action de consolidation de la paix à plus long terme ou plus importante, ou b) si elle débloque un processus de consolidation de la paix en panne, et/ou c) si elle constitue une intervention innovante, risquée ou politiquement sensible que d'autres acteurs refusent d'entreprendre – cette intervention abordant directement les facteurs de conflit. Consulter également le site www.unpbf.org/catalytic-programming.

Axe 1 : Fonctionnement correct des instances de pilotage et de coordination technique du plan prioritaire. Cet axe s'attèlera à faciliter le renforcement des capacités des membres du Comité de pilotage et du comité technique par le biais de la formation aux outils de planification, programmation, de gestion, d'examen des dossiers et de suivi-évaluation du PBF. Le renforcement des capacités se concentrera aussi sur l'importance de l'égalité entre les sexes pour une consolidation durable et inclusive de la paix.

Axe 2 : Participation et appropriation par les acteurs clés de l'approche de pilotage des processus de consolidation de la Paix à travers le renforcement des capacités des acteurs nationaux étatiques et non étatiques sur les stratégies et instruments de consolidation de la Paix et la mise en œuvre d'une stratégie de communication cohérente, harmonisée et adaptée à l'agenda de la consolidation de la paix

Par ailleurs, le Secrétariat fournira un appui ponctuel au suivi des activités en relation avec la Commission de Consolidation de la Paix.

- Principaux groupes cibles/bénéficiaires

Le principal bénéficiaire du projet est le Secrétariat technique, qui sera désormais composé par 1) Un Conseiller en Paix et Développement international (P5) qui consacra 50% de son temps à la tête du Secrétariat et le restant 50% à l'appui conseil au bureau du Coordonnateur Résident en matière de consolidation de la paix ; 2) un Coordonnateur National (NOC) ; 3) un Chargé de Programme International /expert en suivi évaluation (P3) ; un Expert national en Suivi/Evaluation ; 4) un charge de communication nationale . Au moins l'un des membres du Secrétariat technique aura une spécialisation dans le domaine de l'égalité entre les sexes et la participation des femmes.

Les principaux partenaires de ce projet sont les membres du comité de Pilotage et du Comité technique, les PTF non membres statutaires du CoPil intéressés aux questions de paix et de prévention des conflits, les Agences des nations unies et les ONG impliquées dans l'exécution des projets, UNCT et le forum des praticiens de la paix. Ce projet permet au secrétariat permanent de faciliter les dynamiques relationnelles et stratégiques entre les différents partenaires et les synergies entre les instances de pilotage stratégique et opérationnel (CoPil, CT, Groupes thématiques). Une attention particulière sera portée à la participation des femmes, notamment issues de la société civile, dans ce processus.

b) La "théorie du changement": lien entre les activités et les résultats

- La théorie du changement:

Si le nouveau Secrétariat a la structure nécessaire et les capacités pour à la fois fournir un appui de qualité au CoPil et CT et pour coordonner les projets mise en œuvre par les agences du SNU

Alors les institutions de Gouvernance du PBF (Comite de Pilotage, Comite Technique) auront les capacités nécessaires pour jouer pleinement leur rôle d'impulsion stratégique, de sélection et de contrôle de qualité des projets approuvés.

COMPOSANTE 3: (« Comment », ou la Stratégie de mise en œuvre) (une page et demie au plus)

a) Approche de la mise en œuvre

- Définition des priorités et échelonnement du processus d'appui:

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du secrétariat permanent à travers une démarche participative et inclusive, en y associant à la fois les partenaires étatiques, non étatiques ainsi que les partenaires au développement. Le suivi global sera assuré, au nom de toutes les agences, par la Task Force NU. Les points focaux des agences et leurs partenaires s'impliqueront dans la mise en œuvre, en participant activement aux différentes activités retenues.

Le renforcement de capacités du comité de pilotage sera assuré par des séances de formation à l'intention des membres du Comité technique, qui a pour charge d'appuyer et assister le comité de

pilotage dans sa tâche d'examen des partenaires d'exécution qui contribuent à la mise en œuvre des projets du plan prioritaire. Également, un accompagnement organisationnel et formatif sera adressé au Forum des praticiens de la Paix en vue de préparer techniquement l'appropriation de l'approche Consolidation de la Paix par les acteurs nationaux étatiques et non étatiques. En outre, des activités de renforcement citoyen, de développement de leadership notamment chez les jeunes et les femems, de plaidoyer et de lobbying, mais aussi de communication, de visibilité et de mobilisation des ressources seront déployés en vue d'assurer une bonne lisibilité du projet et garantir les effets catalytiques et déclencheurs en cohérence avec les interventions des autres partenaires et du gouvernement.

La mise en œuvre sera assurée par le PNUD (à travers le bureau du Coordonnateur Résident du SNU). Le PNUD assurera la coordination opérationnelle à ce titre, elle est l'agence qui s'occupe des aspects technique et de la gestion administrative de l'équipe technique du secrétariat Permanent, en lien avec le PBSO. La gestion du Secrétariat Permanent reste sous la supervision globale du coordonnateur Résident du SNU en Guinée.

Le Secrétariat permanent du CoPil bénéficiera également, en ce qui concerne la gestion et la mobilisation quotidienne des agences, de l'appui du bureau du coordonnateur Résident à travers la changé de planification stratégique. Par ailleurs, le Secrétariat permanent profitera de l'appui stratégique du Conseiller en Paix et développement du PNUD.

Le projet bénéficiera de l'appui technique du MTPF et du PBSO en matière d'appui conseil et de mise en relation, de formation et de facilitation d'échanges SUD-SUD.

- Modalités d'exécution du projet:

Ce projet observe le mode de gestion et de fonctionnement du Fonds mise en place. Il sera géré selon les modalités DIM. Les fonds seront gérés et suivi sur le plan administratif par le PNUD. L'ensemble des activités seront exécutés en lien avec le Secrétariat Permanent conformément aux procédures en vigueur des agences d'exécution. Les rapports financiers et narratifs annuels et finaux du projet seront soumis ainsi que des comptes rendus réguliers seront présentés au Comité de Gestion conjoint du projet pour information, suivi et prise des décisions.

Budget détaillé (a remplacer par le tableau excel)

Catégorie	Quantité	Coût unitaire	Coût Total USD	Court Total GNF	% par Centre de cout
1 PERSONNEL					
1 Conseiller en Paix et Développement (P5 : International) (50% d'un contrat d'un ans)	12	12 500	150 000	1 096 200 000	
1 Coordonnateur National (NOC)	12	2 500	30 000	219 240 000	
1 Chargé de Programme/Suivi évaluation (P3 : International)	12	14 000	168 000	1 227 744 000	
1 Expert en Suivi et Évaluation	12	2 386	28 632	209 242 656	
1 Chargé de Communication	12	1 500	18 000	131 544 000	
1 Assistant Administratif et Financier	12	1 486	17 832	130 316 256	
1 Chauffeur Coordination Nationale	12	500	6 000	43 848 000	
1 Chauffeur Coordination Nationale	12	500	6 000	43 848 000	
Sous total : Personnel			424 464	3 101 982 912	44,91%
2 APPUI, FORMATION ET SEMINAIRE					
Formations des agences et ONGs d'exécution	1	10 000	10 000	73 080 000	
Voyage d'étude (échange sud-sud)	1	8 000	8 000	58 464 000	
Formation continue du personnel	1	15 000	15 000	109 620 000	
Réunions du Comité de Pilotage	3	700	2 100	15 346 800	
Réunion mensuelle du Comité technique	6	500	3 000	21 924 000	
Ateliers des Groupes thématiques	9	200	1 800	13 154 400	
Appui aux consultants nationaux et internationaux	1	20 000	20 000	146 160 000	
Ateliers de revue de la Phase2 PPCP2	1	15 000	15 000	109 620 000	

E.E.K

Appui aux missions d'appui technique du PBSSO	1	40 000	40 000	292 320 000	
Réunion annuelle du Comité de suivi stratégique (Retraite PBF)	1	25 000	25 000	182 700 000	
Sous total : 2 APPUI, FORMATION ET SEMINAIRE			139 900	1 022 389 200	14,80%
3. SUIVI EVALUATION					
Entretien du véhicule	12	500	6 000	43 848 000	
Mission de terrain par le Secrétariat	4	1 000	4 000	29 232 000	
Kit d'urgence pour le véhicule	1	665	665	4 859 820	
Monitoring par l'équipe de suivi du CP	4	770	3 080	22 508 640	
Suivi conjoint des projets	4	3 500	14 000	102 312 000	
Production des rapports	4	500	2 000	14 616 000	
Étude de cas	1	5 000	5 000	36 540 000	
Exercices de collecte de données pour l'évaluation finale	2	35 000	70 000	511 560 000	
Sous total : 3. SUIVI EVALUATION			104 745	765 476 460	11,08%
4. COMMUNICATION					
Crédits de téléphone	9	200	1 800	13 154 400	
Activités de plaidoyer + Journée internationale de la Paix	1	70 000	70 000	511 560 000	
Connexion Internet (Clé winmax)	36	65	2 340	17 100 720	
Bulletin d'information trimestrielle	4	3 000	12 000	87 696 000	
Sous total : COMMUNICATION			86 140	629 511 120	9,11%
5. FONCTIONNEMENT DU BUREAU					
Participation au couts commun de la maison commune	12	7 500	90 000	657 720 000	
Ordinateurs	5	1 500	7 500	54 810 000	
Bureau avec chaises visiteurs	1	7 000	7 000	51 156 000	
Fournitures du bureau	1	3 500	3 500	25 578 000	

Carburant	1	20 000	20 000	146 160 000	
SOUS TOTAL : 6. FONCTIONNEMENT DU BUREAU			128 000	935 424 000	13,54%
TOTAL			883 249	6 393 158 853	
Frais de gestion (7%)			61 827	451 834 858	6,54%
TOTAL GENERAL			945 076	6 906 615 408	100,00%

D.E.K

Renforcement des Capacités du Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage

b) Budget

BUDGET DU PROJET: (pour JP, ventilation du budget par RUNO est nécessaire)	
Poste Budgétaire	MONTANT EN DOLLAR US
1 PERSONNEL	424 464
2 APPUI, FORMATION ET SEMINAIRE	139 900
3. SUIVI EVALUATION	104 745
4. COMMUNICATION	86 140
5. FONCTIONNEMENT DU BUREAU	128 000
Sous-Total Project Costs	883 249
6. COUTS D'APPUI INDIRECTS 7%	61 827
Total PBF	945 076
TOTAL	945 076

c) Viabilité

Viabilité des projets:

L'équipe du secrétariat Permanent veillera à l'émergence de compétences et de dynamiques internes au sein des équipes du gouvernement pour assurer la continuité des acquis du Plan prioritaire. Aussi, les partenaires des OSC, notamment le Forum des Praticiens de la Paix, seront outillés à travers des dynamiques organisationnelles de partage d'expérience et de compétences pour assurer l'efficacité et la pérennité. Le secrétariat permanent contribuera à assoir les bases d'un véritable leadership national en matière de consolidation de la paix et de gestion des conflits.

d) La gestion des risques

Risques	Probabilité du risque (élevé, moyen-doux)	La gravité de l'impact sur le projet (élevée, moyenne, faible)	strategies atténuation
Mauvaise gestion des échéances électorales de 2015 (communales et présidentielles)	élevé	moyen	Accompagnement d'un cadre de dialogue inclusif Responsable : MATD, NU, PTF et Acteurs Politiques
Les tension politique et	élevé	élevé	Plaidoyer au sein du Copil

E.E.K

communautaires			Responsables : Président du CoPil, Gouvernement
Retard dans la mise à disposition des financements	moyen	élevé	Suivi rapproché Responsables : Secrétariat, PBSO et MPTFO
Retard dans la complétion de l'équipe du SP	moyen	faible	Suivi du processus de recrutement Responsable : PNUD, Secrétariat Permanent
Retard dans le renforcement de la plateforme des acteurs de la Paix (Forum des praticiens de la Paix)	moyen	faible	Suivi du processus de dynamisation Responsable : PNUD, Secrétariat Permanent

e) Cadre de résultats, suivi et évaluation:

- Cadre de résultats: Fournir un « Cadre de résultats » du projet ou portefeuille de projets, à l'aide du tableau ci-dessous. Dans la partie supérieure du Cadre, résumer, en une ou deux phrases, la feuille de route prévue pour la consolidation de la paix, le but de l'appui du PBF et la « théorie du changement » qui sous-tend le processus. Dans la partie inférieure du tableau, on trouvera des instructions et des exemples relatifs à chaque colonne du tableau.

Cadre de résultats des projets PRF sur la base du Plan des priorités

Déclaration de politique générale / feuille de route nationale pour la consolidation de la paix : La Guinée en 2015 tend vers un pays démocratique, réconcilié, respectueux des principes de l'état de droit où tous les citoyens, notamment les femmes et le jeunes, participent à la vie économique et sociale dans un environnement de justice et de cohésion sociale et disposant des forces de défense et de sécurité républicaines, soumises à l'autorité civile légalement établie

But de l'appui du PBF: Renforcer les capacités opérationnelles du Comité de Pilotage ainsi que des acteurs stratégiques nationaux (y compris UNCT) dans la gestion efficace des projets du Plan Prioritaires envers des résultats contribuant à la consolidation de la paix

Théorie du changement :
Si le nouveau Secrétariat a la structure nécessaire et les capacités pour a la fois fournir un appui de qualité au CoPil et CT et pour coordonner les projets mise en œuvre par les agences du SNU, alors les institutions de Gouvernance du PBF (Comite de Pilotage, Comite Technique) auront les capacités nécessaires pour jouer pleinement leur rôle d'impulsion stratégique, de sélection et de contrôle de qualité sur les projets approuvés.

(1) Résultats (du Plan des priorités) et moteurs du conflit à traiter	(2) Indicateurs	(3) Données de référence et cibles prévues (fin d'appui PBF)	(4) Produits et activités	(5) Indicateurs	(6) Données de référence et cibles prévues (fin d'appui PBF)	(7) Organe de l'ONU bénéficiaire & partie chargée de la mobilisation des contributions	(8) Contributions/ budget	(9) Hypothèses et risques majeurs
Le Comité de pilotage assure le suivi efficace de la mise en œuvre du Plan Prioritaire et garantit la cohésion entre le Plan prioritaire et la Déclaration d'Engagements Mutuels ainsi que la synergie entre les autres principales initiatives en matière de consolidation de la Paix.	# de sessions des instances de coordination (Comité de pilotage, comité technique, groupes thématiques, Task force PBF/UN) % de participation des membres - # de documents rendus disponibles pour la tenue des sessions - Taux de participation des PTF	<i>CoPil :</i> <i>Référence : 03</i> <i>Cible 04</i> <i>Comité Technique :</i> <i>Référence : 07</i> <i>Cible : 12</i> <i>Task Force PBF/UN :</i> <i>Référence : 12</i> <i>Cible : 12</i> <i>Participation au CoPil :</i> <i>Référence : 70%</i> <i>Cible : 90%</i> <i>Référence : 16</i> <i>Cible : 10</i> <i>Référence : 75%</i> <i>Cible : 90%</i>				- PNUD		Voir analyse des risque et mesure d'atténuation.

E-EX

<p>Résultat 1 : Les instances de gouvernance stratégique et les structures techniques de programmation, de coordination et de suivi-évaluation des interventions sont outillées et opérationnelles</p>			<p>Produit 1.1 : Le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage du Plan Prioritaire renforcé.--</p> <p>Activité 1 : Recrutement du nouveau personnel (P3 International, Coordonateur National)</p> <p>Activité 2 : Organisation des sessions de renforcement de capacités des membres du CT et du CoPil</p> <p>Produit 1.2 : Les sessions du CoPil et du CT sont tenues dans les délais requis</p> <p>Activité 1 : Organisation des sessions du Comité Technique</p> <p>Activité 2 : tenue effective des sessions du CoPil</p> <p>Produit 1.3 : Les Réponses programmatiques sont examinées, approuvées et exécutées par Agences NU</p> <p>Activité 1 : examen technique des dossiers par le CT</p> <p>Activité 2 : Approbation des</p>	<p>Taux d'exécution du PP</p> <p># de personnel opérationnel dans les premiers trois mois de vie du projet</p> <p># de session de Formation réalisées</p> <p>Taux de participation des membres</p> <p># de sessions du CT tenues</p> <p># de session de CoPil tenue</p> <p>% d'adoption des dossiers</p> <p># de dossiers soumis au CoPil</p> <p># de dossiers approuvés par le Copil</p>	<p>Référence : 70% Cible : 90%</p> <p>Référence : 04 Cible : 06</p> <p>Référence : 01 Cible : 02</p> <p>Référence : 70% Cible : 90%</p> <p>Référence : 09 Cible : 12</p> <p>Référence : 03 Cible 04</p> <p>Référence : 80% Cible : 90%</p> <p>Référence : 14 Cible : 18</p> <p>Référence : 10 Cible : 18</p>	<p>PNUD : 414 000\$</p> <p>PNUD : 139 900 \$</p>
--	--	--	---	---	--	--

<p>Résultat 2 : Le Comité de pilotage assure efficacement le suivi de la mise en oeuvre du plan prioritaire et de l'accompagnement des acteurs nationaux ainsi que la communication des résultats atteints</p>			<p>dossiers par le CoPil</p>	<p>Produit 2.1 : Le plan de suivi est évalué et exécuté de façon conjointe Activité 1 : réalisation des suivis périodiques des projets par les agences et ONG Activité 2 : Organisation de la supervision conjointe des projets par le CT Produit 2.2 : Le plan de communication est opérationnel Activité 1 : réalisation des supports et visuels de communication Activité 2 : organisation de la Journée internationale de la Paix</p>	<p>Disponibilité du Plan de suivi # suivi réalisés # de supervision conjointe annuelle réalisée Existence du plan de communication # de supports réalisés # de journées de plaidoyer organisé</p>	<p>Référence : 01 Cible : 01 Référence : 28 Cible : 50 Référence : 01 Cible : 01 Référence : 01 Cible : 01 Référence : 04 Cible : 06 Référence : 01 Cible : 02</p>	<p>PNUD : 104.745\$ PNUD : 86 140\$</p>	
				<p>Activité de organisation de session de renforcement des capacités praticiens de la Paix</p>	<p>Taux de participation des membres # de sessions de formation organisé</p>	<p>Référence : 15% Cible : 70% Référence : 01 Cible : 08 Référence : 0 Cible : 200</p>		

E-EK

- Systèmes de suivi et d'évaluation du projet (ou du portefeuille de projets):

Le suivi-évaluation du Programme sera assuré par l'Équipe de suivi et évaluation, composée par le Chargé de Programme/expert en suivi évaluation (P3 International) et le Charge en suivi évaluation national, issue du Comité technique. Les suivis conjoints ou spécifiques périodiques seront réalisés par les équipes conjointes et/ou des équipes de projets à l'accompagnement du responsable suivi évaluation du secrétariat permanent. (Les comptes rendus des réunions et rapports de toutes les activités seront dressés pour information au Président, au vice président et aux membres du comité de pilotage. Des rapports d'état d'avancement trimestriels seront mis à la disposition de ce Comité après examen et validation du Comité technique.)

Un plan de suivi et d'évaluation sera réalisé, il déterminera comment les données nécessaires seront recueillies, les responsabilités en matière d'analyse de données et de rapports ainsi que l'approche proposée pour l'utilisation systématique de suivi et de l'évaluation des données pour l'évaluation des performances et des améliorations si nécessaire.

Deux exercices de collecte de données générales relatives à tous les projets seront organisés entre le début du projet et décembre 2015 en vue de la préparation d'une évaluation indépendante du Plan Prioritaire en cours. Un rapport annuel du comité de pilotage sera réalisé. Des évaluations spécifiques pourront être commanditées pour mesurer de manière particulière et distinctive l'impact du programme.

COMPOSANTE 4: (« QUI ») (une page et demie au plus)

a) Les organes d'exécution et leurs capacités:

- Liste des organes des Nations Unies bénéficiaires et des organes d'exécution du projet:

Le projet sera exécuté par le PNUD.

- Capacités des organes d'exécution:

Le projet sera rattaché au Bureau du Coordonnateur Résident des NU, et sera exécuté par le PNUD qui assurera la responsabilité du Secrétariat permanent en terme opérationnelle. Le PNUD a déjà administré le projet auparavant avec des bons indicateurs de résultats. Le Coordonnateur Résident du système des Nations Unies qui est également le Représentant Résident du PNUD en Guinée, assurera le suivi des activités du Secrétariat en lien avec les agences responsables. Des évaluations internes et externes ainsi que des audits doivent être prévus pour apprécier l'efficacité des interventions du programme.

Par ailleurs, les ONG Guinée Culture et le CENAFOD accompagneront le Secrétaire permanent dans la mise en œuvre de certaines activités de plaidoyer et de renforcement des capacités des acteurs clés dans le cadre de la pérennité des acquis du projet.

b) Dispositions de gestion du projet et coordination:

- Gestion du projet et coordination:

Le présent projet sera sous la supervision globale du Coordonnateur Résident qui pourra déléguer au Directeur Pays du PNUD et/ou au Représentant Résident de l'HCDH, en tant que représentant du SNU au sein du Comité de Pilotage. La supervision stratégique du projet sera faite par le Conseiller en Paix et Développement (PDA, P5 International) qui consacra 50% de son temps ensemble avec le Coordonnateur National au Secrétariat Permanent du Programme. Outre le personnel déjà en place au sein du Secrétariat Permanent pour la coordination (Chargée de suivi évaluation, Chargé de la Communication, Assistant administratif et financier, chauffeurs) un Chargé de programme/suivi évaluation (international P3) sera recruté avec des compétences spécifiques dans le domaine programmatique et dans le domaine de suivi évaluation afin de renforcer le dispositif global.

Les points focaux des agences et leurs partenaires s'impliqueront dans la mise en œuvre, en participant activement aux différentes activités retenues.

La mise en œuvre sera assurée par le PNUD. Le PNUD assurera la coordination opérationnelle à ce titre, elle est l'agence qui s'occupe des aspects technique et de la gestion administrative de l'équipe technique du secrétariat Permanent.

Le présent projet bénéficiera de l'accompagnement du point focal pour le suivi du Plan Prioritaire au sein de la Primature. En accompagnement au rôle politique et stratégique de la Primature et du Gouvernement, le Ministre Point Focal Politique de la PBC en sa qualité de président du comité Technique devra servir d'interface du gouvernement auprès du SNU, notamment de la Commission de consolidation de la Paix afin de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du Plan prioritaire ainsi qu'à l'harmonisation et la coordination des mécanismes opérationnels qui sont mis en place.

A travers la Primature, ou de façon directe, le projet collaborera étroitement avec tous les départements ministériels et acteurs non étatiques nationaux et locaux impliqués.

Le projet bénéficiera de l'appui technique du MTPFO et du PBSO en matière d'appui conseil et de mise en relation, de formation et de facilitation d'échanges SUD-SUD.

Le Comité de Pilotage du Fonds de consolidation de la paix est responsable pour l'orientation et le suivi du Secrétariat. Les rapports réguliers seront fournis au président et au Vice président semestriellement, un rapport d'état d'avancement sera présenté au Comité de pilotage en fin d'année.

c) Dispositions administratives (paragraphe normalisés – à ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des organes des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au PBF. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux organes des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque organe et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008)⁴ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) -, le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du PBF:

- Déboursier des fonds à l'intention de chaque organe des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO (le Bureau d'appui à la consolidation de la paix). En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finaux), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les organes des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'organe des Nations Unies bénéficiaire concerné (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
- Déboursier des fonds à l'intention de tout organe des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du PBF.

Responsabilité, transparence et rapports des organes des Nations Unies bénéficiaires

Les organes des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque organe conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacun de ces organes tiendra un "grand livre" faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du PBF. Ce Grand livre, autonome pour chaque organe, sera géré par l'organe en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « Grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'organe des Nations Unies concerné.

Chaque organe des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants:

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 31 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);

⁴ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'organe en question par le PBF, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finaux, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du PBF;
- Des états financiers finaux et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF), dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du PBF sera assumée par l'organe des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'organe des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'organe en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du PBF sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

E. E. W.

Composante 5: Annexes

Annexe A:

Carte des donateurs et de leur(s) secteur(s) stratégique(s) de résultats (y compris les institutions de l'ONU), et analyse des lacunes

Secteur stratégique de résultats en matière de consolidation de la paix	Institution majeure	Projets/Activités majeurs	Durée des projets/activités	Budget en dollars	Déficit de financement estimé, en dollars
Prévention des conflits et consolidation de la Paix	1) Gouvernement Guinéen	1) Réhabilitation des infrastructures judiciaires (tribunaux, Association du Barreau)	1) 3 ans: de 2013 à 2017	1) 2 millions	1) 5 000 000
	2) Délégation de l'Union Européenne	2) UE: Programme de soutien aux efforts de résilience en Guinée forestière et dans son environnement transfrontalier	2) 2 ans: 2014-2015	2) 10 millions	2) 1 million

Annexe B:

Carte des organes des Nations Unies bénéficiaires

Organe de l'ONU	Secteurs clés (les cinq premiers, voire du premier au quatrième secteur le plus important)	Budget annuel (année écoulée) par organe bénéficiaire, pour les secteurs clés ⁵	Budget annuel (année en cours) par organe bénéficiaire, pour les secteurs clés ⁶	Prévision du budget annuel (pour l'année prochaine) par organe bénéficiaire, dans les secteurs clés	Taux d'exécution annuel pour 2012 (Total pour l'ensemble de l'organe)
PNUD et UNICEF	(1) Programme d'appui à la Consolidation de la Paix en Guinée	1) 2012-2014: PNUD 550 milles dollars. UNICEF : néant (Renforcement du Secrétariat Permanent du PBF)	1) 2014: PNUD 630 milles dollars. UNICEF : 250 milles dollars (Renforcement du Secrétariat Permanent du PBF)	1) 2012: PNUD 400 milles dollars UNICEF : 500 milles dollars (émanant du PBF)	Budget 2014: PNUD : 425 milles dollars. Taux d'exécution annuel: 67,5% UNICEF : 210 milles USD Taux d'exécution : 84%

⁵ Si le PNUD est l'un des organes des Nations Unies bénéficiaire, il conviendra de préciser si le pays concerné bénéficie du Fonds d'affectation spéciale thématique, et, dans l'affirmative, il faudra également préciser le montant des fonds attribués et les sommes manquantes.

⁶ Si le PNUD est l'un des organes des Nations Unies bénéficiaire, il conviendra de préciser si le pays concerné bénéficie du Fonds d'affectation spéciale thématique, et, dans l'affirmative, il faudra également préciser le montant des fonds attribués et les sommes manquantes.

ANNEXE D

TABLEAU DES OBJECTIFS DE RESULTATS ET DE PRODUITS, PAR TYPE D'INDICATEUR – CADRE GLOBAL DE RESULTATS

Ce tableau sera utile aux rapports (voir les formulaires 4.2 à 4.5).

Utilisation du Cadre de résultats des programmes à partir du Descriptif de projet – dans le tableau ci-dessous, actualiser la conformité avec les indicateurs aux niveaux des résultats et des produits. À défaut de données concernant les indicateurs, on précisera clairement les raisons de ce manque, les plans éventuels de collecte de ce type d'informations et la date de mise en œuvre de ces plans.

Le tableau d'objectifs ci-après pourra être utile aux rapports du MPTFO (le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires)

	Indicateurs de performance	Données de référence en tant qu'indicateurs	Cibles fixées en termes d'indicateurs	Cibles réellement atteintes
Résultat 1 : Les instances de gouvernance stratégique et les structures techniques de programmation, de coordination et de suivi-évaluation des interventions sont outillées et opérationnelles	Indicateur % d'acteurs ayant une opinion favorable sur la qualité des décisions du comité de pilotage (taux de crédibilité du programme)	Référence : 65%	Cible : 75%	
Produit 1.1 Produit 1.1 : Le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage du Plan Prioritaire est renforcé.	Indicateur 1.1.1 : Taux d'exécution du PP # de personnel opérationnel	Référence : 70%	Cible : 90%	
	Indicateur 1.1.2 : # de session de Formation réalisées	Référence : 01	Cible : 02	
	Taux de participation des membres	Référence : 70%	Cible : 90%	
Produit 1.2 : Les sessions du CoPil et du CT sont tenues dans les délais requis Activité 1 : Organisation des sessions du Comité Technique	Indicateur 1.2.1 : # de sessions du CT tenues	Référence : 09	Cible : 12	
	# de session de CoPil tenue	Référence : 03	Cible 04	
	Indicateur 1.2.2 : % d'adoption des dossiers	Référence : 80%	Cible : 90%	
Produit 1.3 : Les Réponses programmatiques sont examinées, approuvées et exécutées par Agences NU	Indicateur 1.3.1 : # de dossiers soumis au CoPil	Référence : 14	Cible : 18	
	Indicateur 1.3.1 : # de dossiers approuvés par le Copil	Référence : 10	Cible : 18	
Résultat 2 : Le Comité de pilotage assure	Indicateur % de ressources	Référence : 60%	Cible : 100%	

efficacement le suivi de la mise en oeuvre du plan prioritaire et de l'accompagnement des acteurs nationaux ainsi que la communication des résultats atteints	mobilisées par effets catalytiques du projet par au financement total du PBF			
Produit 2.1 Produit 2.1 : Le plan de suivi évaluation est exécuté de façon conjointe	Indicateur 2.1.1 Disponibilité du Plan de suivi	Référence : 01	Cible : 01	
	# suivi réalisés	Référence : 28	Cible : 50	
	Indicateur 2.1.2 : # de supervision conjointe annuelle réalisée	Référence : 01	Cible : 01	
Produit 2.2 : Le plan de communication est opérationnel	Indicateur 2.2.1 : Existence du plan de communication	Référence : 01	Cible : 01	
	# de supports réalisés	Référence : 04	Cible : 06	
	Indicateur 2.2.2 : # de journées de plaidoyer organisé	Référence : 01	Cible : 02	
Produit 2.3 : Le forum des praticiens de la Paix est dynamisé	Indicateur 2.3.1 : Taux de participation des organisation membre	Référence : 15%	Cible : 70%	
	# de sessions de formation organisé	Référence : 01	Cible : 08	
	Indicateur 2.3.2 : # de jeunes leaders qui participent à l'université de la Paix	Référence : 0	Cible : 200	

2-11-11

COMITÉ PILOTAGE
Premier Ministre : Président
Coordonnateur SNU: Vice-président



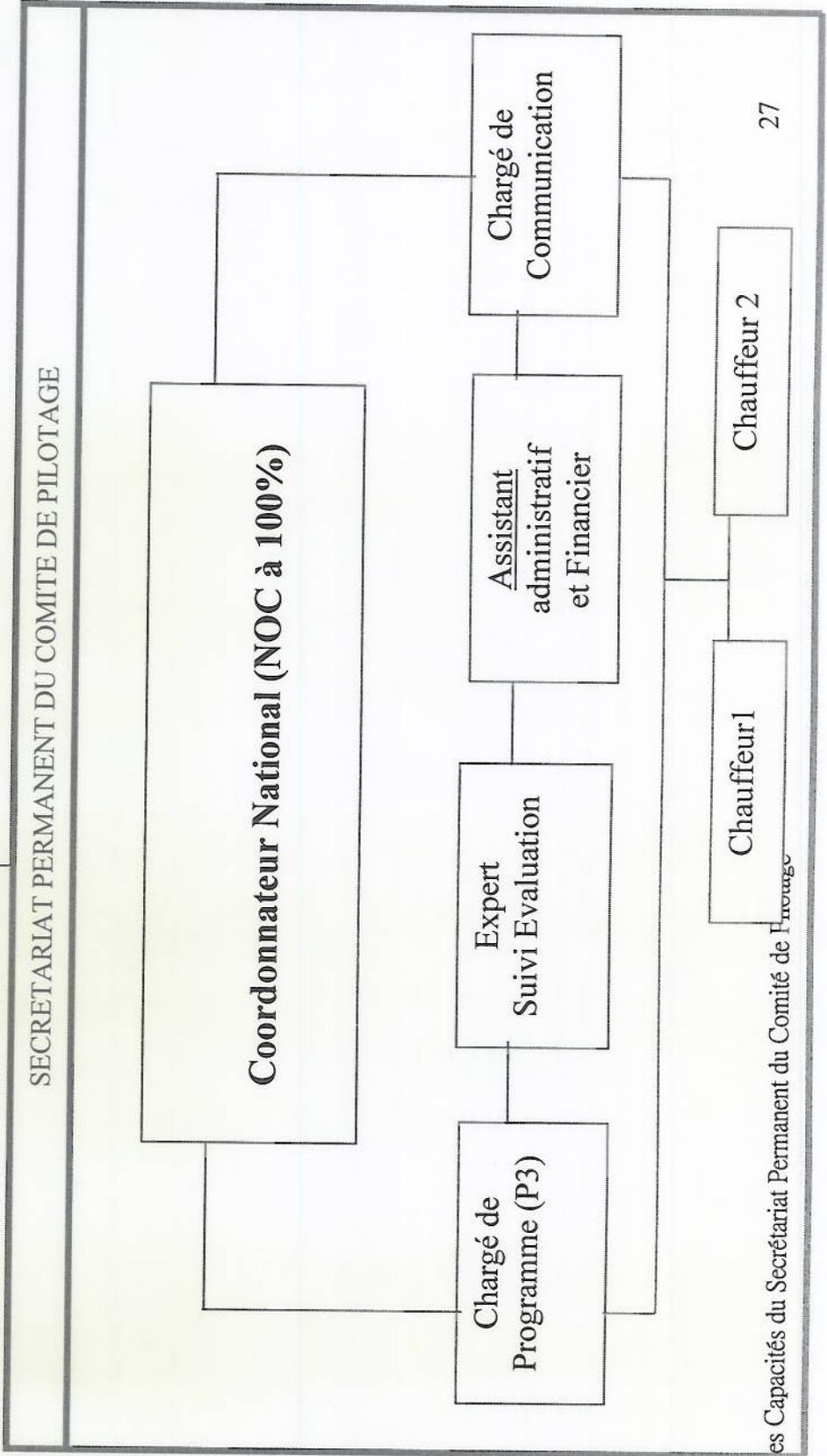
COMITÉ TECHNIQUE
3 COMITÉS SECTORIELS
RSS - RN - EJF

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies

Conseiller Paix & Sécurité P5 à 50%

Task force PBF UNCT

Agences du SNU

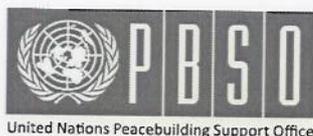


E-EX

PRF (Mécanisme de financement de la consolidation de la paix et du relèvement) –

FORMULAIRE DE TRANSMISSION DU PROJET

FORMULAIRE 3.3



Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)/Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)

**Formulaire de transmission du projet (à accompagner les formulaires 3.2 et 3.4)
Soumis à l'approbation du Comité de Pilotage mixte sous l'égide du PRF (le Mécanisme de financement de la consolidation de la paix et du relèvement)**

Partie A. Informations sur la réunion du Comité de Pilotage (à remplir par le Secrétariat du PBF)	
Date de la réunion : 11 Juin 2015	Titre du projet : Renforcement des Capacités du Secrétariat Permanent du Comité de pilotage du Plan prioritaire de Consolidation de la Paix en Guinée
Organe des Nations Unies bénéficiaire: PNUD (à travers le Bureau du Coordonnateur Résident du SNU)	Domaine de résultat du Fonds¹ résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul): Le projet vise à restructurer et à renforcer les capacités du Secrétariat permanent du Comité de pilotage conjoint en vue d'accompagner la mise en œuvre efficace des projets financés par le PBF notamment dans le cadre de la Phase 2 du second Plan Prioritaire. Cette restructuration permettra au Secrétariat permanent de poursuivre son appui technique et stratégique au Comité de pilotage dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan prioritaire et la continuité des liens opérationnels avec le PBSO.
Le résultat du Plan des priorités auquel le projet contribue : Les capacités du Secrétariat Permanent du PBF sont renforcées en vue de rendre efficace son appui au Comité de pilotage conjoint, dans le cadre de la revue des orientations, de l'examen des dossiers, de	Budget total du PBF pour le projet: 945 076 \$ us

¹ Les domaines de résultat du Fonds sont les suivants :

1. *Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :*
 - (1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. *Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :*
 - (2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;
3. *Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :*
 - (3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.
4. *(Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).*
 - (4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

l'approbation et la mise en œuvre du Plan prioritaire ainsi que les projets y afférents

Partie B: Résumé du Projet

(à remplir par l'organe des Nations Unies bénéficiaire)

Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies
Mme. Séraphine WAKANA
Date & Seal

Titre du projet :

Contact:

Adresse: Lansébounyi Corniche, Commune Matam
 BP 222, Conakry, Guinée
 Téléphone: + 224-623 231 023
 E-mail: seraphine.wakana@one.un.org

Renforcement des Capacités du Secrétariat permanent du Comité de Pilotage du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix en Guinée

Après approbation, le projet proposé conduirait à:

Un nouveau projet (accompagné par le formulaire 3.2)

Une révision du projet (accompagné par le formulaire 3.4)

Date de démarrage et durée du projet: Juin 2015
Date de fin: Juin 2016

Budget PBF initial du projet : **Budget du projet : 945 076 \$ us**

Budget PBF révisé (en cas de révision) :

Répartition des fonds du PBF demandée par l'organe (ou les organes) des Nations Unies bénéficiaire(s): **Budget du projet : 945 076 \$ us entièrement par le PNUD**

**En cas d'extension du projet, indiquer le budget initial et le nouveau budget proposé par l'organe (ou les organes) des Nations Unies bénéficiaire(s):*

Partie C: Examen technique

(à remplir par le Secrétariat du PBF au nom du Groupe consultatif technique)

Composition du Groupe consultatif technique: La liste des membres du Comité technique joint en annexe

Indiquer le nom, le titre et l'affiliation organisationnelle de chaque membre du groupe

Date de l'examen technique: 20 Mai 2015

Évaluation de la proposition par le Groupe consultatif technique

Proposer une recommandation sur le projet, ainsi que l'évaluation des critères précisés ci-dessous:

<i>i) Examen technique de la conception du projet</i>		
a)	Est-ce que le projet lié à l'analyse de conflit a-t-il une pertinence immédiate avec la consolidation de la paix ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
b)	Est-ce que le projet clairement lié à un des résultats du Plan des priorités ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
c)	Le projet montre-t-il l'urgence du financement ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
d)	Le projet est-il susceptible d'avoir des "effets catalyseurs" soit en tant que levier financier, soit pour débloquer un processus de paix en panne?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
e)	Le projet contient-t-il une claire théorie du changement?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
f)	Le coût du projet est-il clairement établi et correspond-il à une réelle maîtrise des coûts?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
g)	Est-il clairement indiqué, également, de quelle manière il y aura coordination/ cohérence avec d'autres projets en vue d'atteindre le plus efficacement possible les résultats attendus dans le cadre du Plan des priorités?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
e)	Le projet incorpore-t-il la problématique du genre ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
h)	Le projet incorpore-t-il les considérations du « Do No Harm » ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
i)	Le projet envisage-t-il raisonnablement la question des risques, et prévoit-il des stratégies de gestion des risques en question?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<i>ii) Examen en termes d'exécution du projet</i>		
a)	L'organe bénéficiaire des fonds alloués a-t-il fait la preuve de sa capacité et de sa compétence en termes d'exécution d'un projet dans les délais prévus et les limites du budget approuvé, et en termes de résultats?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
b)	Si l'organe finançant le projet n'est pas le partenaire d'exécution, le partenaire proposé a-t-il la capacité et la compétence pour obtenir les résultats attendus, tels qu'ils sont formulés dans le cadre logique du projet?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
c)	Les dispositions de gestion du projet prévoient-elles de manière précise le mode de contrôle, par les organes bénéficiaires, de l'utilisation des fonds et des progrès accomplis dans le sens des résultats attendus – et ce, tout au long du processus d'exécution?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<i>iii) Examen des provisions du suivi et rapport</i>		
a)	Le projet contient-il un cadre de résultats claire avec des résultats, des produits, des indicateurs, des bases de référence et des cibles ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
b)	Les indicateurs prévus dans le cadre logique du projet ont-ils une relation claire avec les indicateurs du Plan des Priorités ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
c)	La proposition de projet prévoit-elle un budget précis pour la couverture de l'ensemble des dépenses de suivi et d'évaluation ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
d)	Est-ce claire qui sera responsable pour les rapports sur le projet	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Partie D: Examen administratif
(à remplir par le Secrétariat du PBF)

Date de l'examen par le Secrétariat du PBF: 22 juin 2015

Examen du contenu du Descriptif de projet

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Page de couverture signée (première page) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Cadre logique | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Coûts d'appui indirects (7%) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Rapport d'activité (uniquement en cas d'octroi de fonds supplémentaires) | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

Partie E: Décision du Comité directeur mixte

(à remplir par le Secrétariat du PBF et à signer par les coprésidents du Comité directeur mixte du PBF)

Décision du Comité directeur mixte du PBF

- Approuvé pour un budget total de (en dollars) : **945 076 \$ us**
- Approuvé sous réserve de modifications/sous conditions
- Reporté/renvoyé, avec observations concernant un complément d'examen
- Rejeté

Observations/Justification/Conditions éventuelles

Son Excellence Mr. le Premier Ministre

Mr. Mohamed Said FOFANA

Date & Signature

26/06/2015

Louis -Marie BOUAKA

Coordonnateur Résident du SNU a.i
Adresse: Taouyah Corniche Nord,
Commune de Ratoma
BP 780, Conakry, Guinée
Téléphone: + 224-623 231 023
E-mail: lbouaka@ohchr.org

Date & Signature

23/06/2015

Partie F: Examen par l'Agent administratif
(à remplir par l'Agent administratif)

Initiative de l'Agent administratif: Bureau du MPTF (Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires), PNUD

- Projet conforme aux dispositions du Mémoire d'accord du PBF et aux dispositions administratives courantes concernant les donateurs

Coordonnateur exécutif, Bureau du MPTF, PNUD

Signature

Date